

## REGLEMENT DES EXAMENS PROPOSES PAR INFLEXYON

### 1) Conditions d'inscription

#### a- Inscriptions

Toute inscription à un examen doit parvenir à Inflexyon **avant la date limite d'inscription**. Pour que l'inscription soit confirmée, **les frais d'inscription doivent être réglés avant la date limite d'inscription**. Les candidats aux examens DELF/DALF ne peuvent pas repasser un examen déjà obtenu. Les candidats aux examens TCF doivent attendre un délai de **30 jours pour se réinscrire au même examen**. Toute inscription incomplète (formulaire mal renseigné, photo manquante, frais d'inscription non réglés...) sera refusée par Inflexyon.

#### a- Inscription des candidats avec un handicap.

En cas de handicap, des conditions de passation particulière peuvent être accordées aux candidats. Il revient aux candidats de fournir à Inflexyon un certificat médical au moins deux mois avant la date limite d'inscription pour en bénéficier.

### 2) Conditions d'annulation et de remboursement.

#### a- Annulation d'inscription

Les candidats ne peuvent demander l'annulation de leur inscription que pour raisons médicales ou, en ce qui concerne le DELF et le DALF, en cas de réussite préalable à l'examen. Les justificatifs doivent être envoyés avant la date de l'examen.

#### b- Absence et retards

Tous les examens proposés par Inflexyon sont des examens officiels. En cas de retard, **il n'est en aucun cas possible de participer à**

l'examen. Le candidat perd ses frais d'inscription. En cas d'absence aux examens, aucun remboursement ne sera possible.

Les dossiers des candidats seront mis à l'étude pour toute demande de remboursement. Inflexyon se réserve donc le droit de refuser une demande de remboursement.

### 3) Passation des examens

#### a- Horaires des examens

Les dates et heures des examens sont envoyées par email **une semaine avant le début des épreuves**. Il revient au candidat de contacter le centre d'examens en cas de non réception de sa convocation aux examens et cela au moins 72h avant la date de début de la session. **IL N'EST EN AUCUN CAS POSSIBLE DE CHOISIR LES DATES DE SES EXAMENS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS. Aucun changement de date ou heure ne sera effectué par le centre d'examens.**

#### b- Documents à présenter le jour de l'examen

Chaque candidat doit se présenter au centre d'examens Inflexyon, **dix minutes au plus tard avant le début des épreuves, muni d'une pièce d'identité et de sa convocation**. Si le candidat n'est pas en mesure de présenter une pièce d'identité officielle, **il ne sera en AUCUN CAS admis dans la salle d'examen et perdra ses frais d'inscription**.

#### c- Epreuves collectives.

Les épreuves collectives des tests: TCF ANF, TCF TP, TEF Canada, TEF pour la Carte de Résident se déroulent sur ordinateur. Il est donc important que le candidat sache manipuler la souris et taper un texte sur le clavier.

Lors des épreuves collectives sur papier (DELFD/DALF) les candidats ne sont autorisés à avoir avec eux que les éléments suivants :

- Stylos bleus ou noirs
- Effaceur/blanc correcteur
- Bouteille d'eau
- Crayon de papier

**Tout autre document doit être laissé en dehors de la salle d'examen. Les copies rédigées au crayon de papier ne sont pas corrigées et donc non notée.**

L'usage du dictionnaire monolingue est réservé :

- Aux candidats du DALF C1 lors de leur épreuve individuelle.
- Aux candidats du DALF C2 pour l'ensemble des épreuves.

**Les candidats ne peuvent pas utiliser leur propre dictionnaire.**

En cas de triche ou fraude, Inflexyon rédigera un procès-verbal transmis à l'institution proposant cet examen (FEI, Rectorat, CCIP, Ministère de l'Education Nationale), pouvant interdire l'accès des examens en France pour une durée de 5 ans.

## **4) Résultats, attestations et diplômes.**

### **a- Délivrance des résultats.**

**Les résultats du DELF et du DALF sont délivrés dans un délai de 4 semaines après la fin des épreuves.** Les candidats reçoivent un mail leur indiquant que les résultats sont disponibles. Il leur revient de consulter les tableaux d'admission.

### **b- Consultation des copies.**

Pour les examens se déroulant sur ordinateur aucune consultation n'est possible. Pour les examens papiers, la demande de consultation de copie doit être formulée par écrit, en français, par le candidat. Il dispose d'un délai d'un an. Toute demande se déroulant après ce délai sera refusée.

La copie peut être uniquement consultée sur place dans le centre d'examen. Les copies ne

peuvent être consultées que par les candidats eux-mêmes munis d'une pièce d'identité valable.

La communication des copies d'examen ne peut entraîner ni une nouvelle correction, ni une remise en cause du résultat final: les jury sont souverains et leur décisions sont définitives.

Pour plus d'information vous pouvez consulter les liens suivants:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33169> et

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22331>

### **c- Réception des attestations et des diplômes.**

Dès réception des attestations et diplômes Inflexyon s'engage à prévenir les candidats.

Le délai de réception des attestations et diplômes varie d'un organisme à un autre. **Inflexyon ne peut être tenue responsable du délai d'attente de ceux-ci.**

**EN AUCUN CAS, INFLEXYON N'EST AUTORISÉ A DIVULGUER LES RESULTATS PAR TELEPHONE OU BIEN SCANNER UNE ATTESTATION OFFICIELLE/UN DIPLÔME.**

**Inflexyon prend en charge les frais postaux pour l'envoi des diplômes du DELF et du DALF.** En cas de perte du courrier par la poste, Inflexyon ne peut en AUCUN CAS être tenu pour responsable.

Tout autre document est à retirer sur place aux horaires d'ouverture de l'établissement

Toute réédition de diplôme ou d'attestation génère des frais supplémentaires à régler au centre d'examens.

## **5) Protection des données personnelles.**

### **a- Traitement par Inflexyon**

Les informations personnelles recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter la gestion des examens par INFLEXYON. **Les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces informations**, conformément à la loi « informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978. Ils peuvent exercer ce droit en contactant INFLEXYON : [contact@inflexyon.com](mailto:contact@inflexyon.com)

#### **b- Candidats TCF**

En s'inscrivant, les candidats inscrits aux différentes déclinaisons du Test de Connaissance du Français (TCF TP, TCF ANF) acceptent également et sans réserve les modalités suivantes de traitement de leurs informations personnelles :

*« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique de la part du Centre International d'Etudes Pédagogiques nécessaire aux recherches et aux statistiques permettant le développement des tests et examens proposés par le CIEP. Le destinataire des données est le CIEP. Conformément à la loi « informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en vous adressant à [tcf@ciep.fr](mailto:tcf@ciep.fr). Les demandes de rectifications seront prises en compte dès réception. Les copies d'informations vous concernant vous parviendront sous trois semaines après réception de votre demande. Déclaration J'accepte que mes données personnelles puissent être utilisées de façon anonyme pour des recherches et des statistiques permettant le développement des tests et examens proposés par le CIEP.*

*Le Test de connaissance du français (TCF) a été conçu pour que les autorités académiques, les agences gouvernementales, les acteurs du monde professionnel et les employeurs puissent déterminer si une personne possède un niveau de compétence en français suffisant pour être admis comme étudiant, pour être recruté à un emploi donné ou enfin pour*

*attester de son niveau de français dans le cadre d'une procédure de demande d'immigration à destination du Québec. Le TCF peut être présenté dans différents pays du monde, indépendamment du sexe ou de la nationalité du candidat. Seuls, les candidats de plus de 16 ans peuvent s'inscrire au TCF. Le Centre international d'études pédagogiques ne peut être tenu responsable des dommages pouvant survenir du fait d'une mauvaise interprétation des résultats obtenus."*